SEAT
Syndicat d'Études
et d'Aménagement Touristique

Envoyé en préfecture le 21/10/2021
Reçu en préfecture le 21/10/2021
Affiché le
ID : 063-256303520-20211013-20211013_D18-DE

Département du Puy-de-Dôme
Arrondissement de Clermont-Ferrand

Séance de l'assemblée Délibérante du 13 octobre 2021
Délibération n°18/2021

Le Comité syndical du SEAT, dûment convoqué le mercredi six octobre deux mille vingt un, s'est réuni à 18h, le mercredi 13 octobre deux mille vingt un, en session ordinaire, à Pérignat-sur-Allier

Titulaires présents :
Pascal BRUHAT
Jean-Louis DAVENNE
Daniel SALLES
Jean DELAUGERRE
Fanny BLANC
Amalia QUINTON
Jean-Pierre BUCHE

Titulaires excusés :
Antoine DESFORGES
Gilles PETEL
Grégory DESTOMBES

Suppléants présents :
Pierre DUPECHER
Catherine PHAM

Suppléants excusés :
Françoise BERNARD
Julien LACOUR
Marie-Françoise CHOFFRUT
Cédric MEYNIER
Maurice DESCHAMPS
Danielle RANCY
Karine SOLOIS
Céline AUGER

Membres en exercice	Membres Présents	Membres Représentés	Pouvoirs	Excusés	Votants	POUR	CONTRE	ABSTENTION
10	9				9	9		

Objet : Convention avec l'EPF Auvergne

Envoyé en préfecture le 21/10/2021
Reçu en préfecture le 21/10/2021
Affiché le
ID : 063-256303520-20211013-20211013_D18-DE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°

Considérant que le site de l'Ecopôle du Val d'Allier, a été labellisé Espace Naturel Sensible d'Initiative Local par le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme en 2019,

Considérant qu'une action d'animation foncière doit être mis en œuvre dans le cadre du plan de gestion pluriannuel à 10 ans 2020-2030 afin d'assurer la maîtrise foncière des parcelles identifiées a enjeux écologique fort,

Dans le but de poursuivre le processus de maîtrise foncière de l'Ecopôle du Val d'Allier, il est proposé de donner tous pouvoir au Président pour signer une convention entre le SEAT et l'EPF Auvergne pour l'animation et l'acquisition foncière des parcelles à enjeux écologiques forts notamment celles situées au niveau du bois du pacage sur la commune de la Roche-Noire.

Après avoir ouï l'exposé du Président et en avoir délibéré, le Comité Syndical du SEAT décide à ***l'unanimité*** :

- **D'autoriser** Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches relatives
- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer tout document relatif à la mise en œuvre de ce projet ;
- **De charger** Monsieur Jean-Pierre Buche, en qualité de Président, de l'exécution et de la publication de ces décisions.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président
M. Jean-Pierre BUCHE

BILLOM COMMUNAUTES * MOND'ARVERNE COMMUNAUTE * S.E.A.T.